



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de réception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D\_2026\_085-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY**

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

**EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du mercredi 20 mai 2026**

mercredi 20 mai 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,  
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 12 mai  
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

**MEMBRES :**

En exercice : 34

Présents : 31

Ayant pris part au vote : 33

Absent.s Excusé.s : 2

Pouvoir(s) : 2

Supplé.e.s. : 1

**Sont présent.e.s:** ARNOUX Madeleine, BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, JACQUOT Jean-Pascal, LIGIER Valérie, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

**Sont absent.e.s / excusé.e.s:** MAUGAIN Grégory, VIVOT Damien suppléé par JACQUOT Jean-Pascal

**Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s:** FEUVRIER Eric représenté par CERUTTI Charlène, VIENNET Hervé représenté par PAGNOT Valérie

**Secrétaire de séance:** Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur RONDOT Dominique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

**Délibération n° :**

**D\_2026\_085**

**OBJET :**

**Élection des représentants au sein des organismes extérieurs :**  
**Entente pour la gestion de l'écopôle Le Rouage**

Dans le cadre de la gestion de l'Ecopôle Le Rouage, deux conventions régissent le fonctionnement et



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D\_2026\_085-DE  
A G E D I

la gestion du site. Elles ont été approuvées par le Conseil communautaire en avril et juillet 2025 afin d'organiser les modalités de coopération entre les partenaires concernés.

La première convention détermine la gestion mutualisée de la déchèterie entre la Communauté de communes du Plateau du Russey et la Communauté de communes du Val de Morteau. Cette convention d'entente prévoit la constitution d'une Conférence, lieu de coopération sans personnalité morale distincte, composée du Président de chacun des deux EPCI, ou de leurs représentants désignés à chaque séance, ainsi que de deux membres titulaires et deux membres suppléants pour chacune des Communautés de communes.

La seconde convention est une convention tripartite relative à la gestion des espaces communs du site, notamment les entrées, voiries, stationnements, espaces verts, équipements communs, vidéoprotection et modalités de gardiennage. Cette convention prévoit également la création d'une Conférence de l'Entente, lieu de coopération sans personnalité morale, présidée par PRÉVAL et réunissant les représentants des partenaires concernés. Pour chacune des Communautés de communes, cette représentation comprend deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Il convient donc de désigner les représentants de la Communauté de communes du Plateau du Russey appelés à siéger au sein de ces deux instances.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il est procédé à une nomination ou à une présentation, sauf si le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à cette désignation à main levée.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- Élit Mme Valérie PAGNOT et Mme Sylvie BIZE en qualité de représentantes titulaires et M. Nicolas MILLESSE et Mme Annabelle FEUVRIER en qualité de représentants suppléants de la CCPR au sein des instances d'entente pour la gestion de l'Ecopôle Le Rouage.

*Résultat du vote: Pour :33, Contre : 0, Abstention : 0*

*Pour extrait conforme,*

**Le Présidente,**

**Valérie PAGNOT**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/05/2026.

Délibération affichée le : 28/05/26